

COFIREX

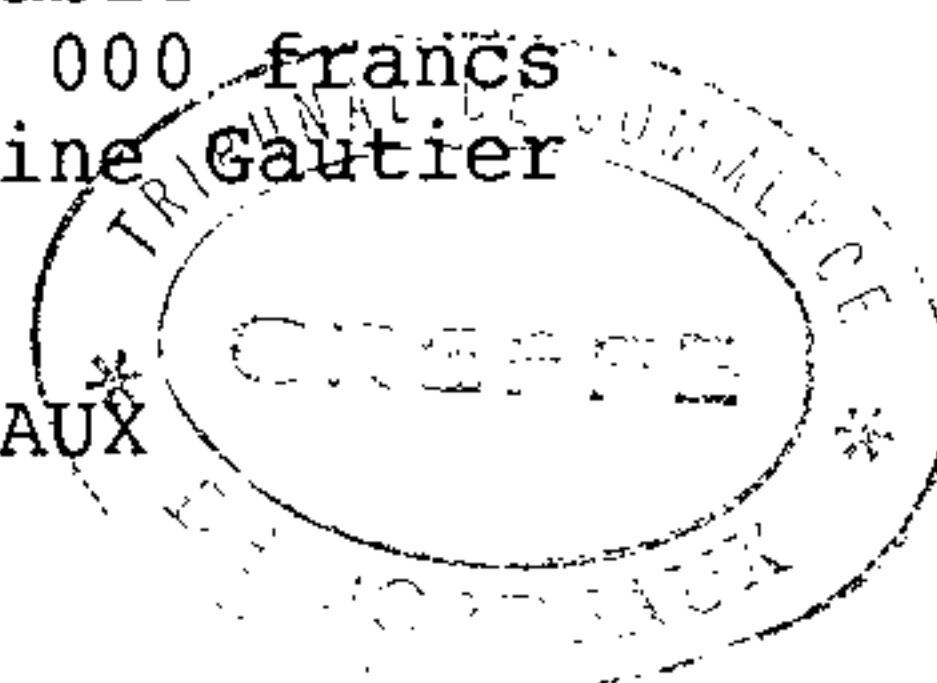
Société d'Expertise Comptable

Société anonyme au capital de 250 000 francs

Siège social : 109 Boulevard Antoine Gautier

BORDEAUX (Gironde)

318 623 022 R.C.S. BORDEAUX



03 SEP. 1999

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15 JANVIER 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
Et le quinze janvier à dix huit heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée
générale ordinaire, au siège social,
sur convocation faite par le conseil d'administration suivant
lettre simple en date du .

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par
chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mr Jean-Louis PEYRE préside la séance en sa qualité de
président du conseil d'administration.

Mme Maryse PEYRE et Mr Jacques DUJEAN, les deux actionnaires,
présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que
comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés
comme scrutateurs.

Mme Françoise PASTEUR est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par
les membres du bureau, permet de constater que les
actionnaires présents, représentés ou ayant voté par
correspondance, possèdent actions sur les 2 500
composant le capital, soit plus du quart des actions ayant le
droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement
constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des
actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les statuts de la société,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des
mandataires, ainsi que les formulaires de vote par
correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée
de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'administrateurs,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Mr Jacques DUJEAN, demeurant à BEGLES (33) 11 rue BRUN ,

en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Mr Jacques DUJEAN, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

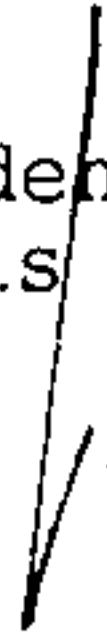
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Louis PEYRE



Les Scrutateurs
Maryse PEYRE



Le Secrétaire

Jacques DUJEAN



*bon pour acceptation des points
d'administration*

